

20 DISPOSITION DE CES DIVERS OFFICES :

Messe du dim. dans l'oct. de l'Ascension, *semi-double* ; mém. des Ss. Nérée, Achillée et comp., puis de l'oct. ; préf. et *Communicantes* de l'Ascens. — I vêpres de S. Anselme E. D. (du 21 avril) ; hymne *Iste... supremos* ; mém. 1o du dim., 2o des Ss. Mart., 3o de l'oct.

Le samedi, 18 mai

Lecture ou chant des six prophéties (et bénédiction de l'eau, *dans les églises où l'on baptise*) ; litanies des saints (du samedi saint) et messe de la vigile de la Pentecôte, *double de 1e cl.* ; une seule oraison ; préface de la Pentecôte.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES**Le dimanche, 17 mai**

Comme la fête de la Pentecôte est privilégiée contre tout office (Rub. génér. du brev., titre X n. 1), on ne peut chanter, en ce jour, aucune messe de titulaire, ni en ajouter la mémoire à celle du jour (Rubr. génér. du missel, titre VI ; décret génér. du 2 déc. 1896, III, n. 3754). La solennité des titulaires dont l'office tombait la semaine précédente a été anticipée au 12 ; celle des saints dont l'office tombe cette semaine sera différée au 9 juin, mais les titulaires (comme S. Pierre, S. Célestia et S. Padentienne) dont l'office tombe en ce jour n'ont pas cette chance de solennité leur office seul étant remis (sans octave). J. S.

RETRAITE SACERDOTALE MENSUELLE**Mardi, 7 mai, au grand-séminaire**

Les exercices communs de la retraite mensuelle pour le clergé du diocèse de Montréal se font chaque deuxième mercredi du mois, au grand-séminaire. Ils seront cette semaine, à cause de la fête de l'Ascension, *anticipés* au mardi, le 7, et commenceront à 2 heures précises. Ils comprennent la récitation des vêpres et complies, la préparation à la mort et une instruction suivie de la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Tous les prêtres sont invités à suivre ces exercices.